

MINISTÈRE

de

L'INTÉRIEUR.

Paris, le 20 Vendémiaire an 11.

319

Requise le 16 Idem an 11.

3^o Don

Le Ministre de l'Intérieur,

Bureau des
Beaux-arts

De Monsieur Cuvée, Directeur de
l'École française des Beaux-arts,
à Rome.

*no 48. vu
M. F. Indegard*
il est convenu que M.
Famin est autorisé à
se rendre à l'école
des Beaux-arts à Rome.

Je vous prie, Monsieur que, d'après
la demande qui m'a été faite par M. Famin
qui a remporté en l'an 9, le grand prix d'archi-
tecture, je l'ai autorisé à se rendre à
l'école des Beaux-arts à Rome, en rempla-
cement de M. Le Sueur, élève architecte
aspirant qui vient de mourir.

M. Famin ayant déjà joui, pendant
deux ans et demi, du pensionnat de l'école
de Rome, n'a plus que le même espace de
temps à y rester, pour compléter les cinq
ans de pension que la loi accorde à chaque
élève.

Je tiens de recevoir une lettre de vous,
Monsieur, qui m'apprend la mort de M.
Barriat, peintre pensionnaire de l'école.

Je vous ai donné des ordres pour que
l'Étér aspirant qui a droit d'occuper cette
place vacante, se rende à Rome dans le
plus court délai.

J'ai l'honneur de vous saluer

Mampagny

320



M^{re} de l'intérieur

3 Division

Monsieur



Swée, Directeur de
l'École française des beaux
arts

A Rome

